

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 2 DÉCEMBRE 2019**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 2 décembre 2019 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Luc Hamelin, René Lepage et Raynald Banville formant quorum sous la présidence du pro-maire, M. Simon Brochu.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. le pro-maire Simon Brochu déclare l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer ouverte à 19 h 29.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #19-12-159

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1** La séance régulière tenue le 4 novembre 2019;
- 4. Rapports mensuels des sous-comités :**
 - 4.1** Conseil d'arrondissement;
 - 4.2** Comité local de développement;
 - 4.3** Comité des Loisirs;
 - 4.4** Comité de la bibliothèque;
 - 4.5** Comité d'embellissement.
- 5. Trésorerie**
 - 5.1** Comptes payables du mois de novembre 2019;
 - 5.2** Affecter un montant résiduel du règlement de recherche en eau de 3 130 \$;
- 6. Urbanisme**

Rien
- 7. Administration**
 - 7.1** Avis de motion et dépôt du projet de règlement #19-138 - Prévisions budgétaires et imposition des taxes foncières, des taxes de services et les tarifs pour l'année financière 2020;
 - 7.2** Adoption du règlement #19-137 abaissant la vitesse à 55 km/h sur la route McLaren;
 - 7.3** Adoption du règlement # 19-139 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige;
- 8. Travaux publics**

Rien
- 9. Service incendie et sécurité civil**
 - 9.1** Entente entre la MRC de la Mitis et la Ville de Métis-sur-Mer – service de sauvetage nautique;
 - 9.2** Entente pour achat d'équipements en commun;
- 10. Loisirs et culture**
 - 10.1** Programme de soutien à des projets de garde estivale 2020;
- 11. Périodes de questions (30 minutes réf. : règl. 18-122)**
- 12. Levée de la séance**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:

- 3.1 La séance régulière tenue le 4 novembre 2019.**

RÉSOLUTION #19-12-160
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE
MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 4 novembre au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Une correction est apportée au point 4.2 en remplaçant le CLD local par l'ASCM. Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal avec cette modification.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme Rita D. Turriff membre du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 2 décembre 2019, soit :

- Calendrier des séances d'arrondissement 2020;
- Nommer Mme Carmen Migneault représentante des citoyens et Mme Rita D. Turriff et M. Luc Hamelin représentants du conseil sur le CCU.
- Nommer les Pro-maires 2020;
- Règlement #19-137 abaissant la vitesse à 55 km/h sur la route McLaren;
- Règlement # 19-139 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige;
- Entretien hivernal du 5^e rang de Padoue;
- Entretien de la patinoire 2019-2020;

La date de la prochaine réunion est le lundi 13 janvier 2020 à 18h30 au bureau municipal.

4.2 Comité de développement

Une rencontre fermée est prévue le 6 décembre prochain afin de souligner l'implication des bénévoles au Centre des Loisirs avant le congé des fêtes..

4.3 Comité des Loisirs

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le 14 novembre prochain à 19h00 au Centre des Loisirs. Il y a deux nouveaux membres. Le nom des membres du comité seront publiés dans l'Info-Métis.

4.4 Comité de la bibliothèque

La semaine des vétérans s'est très bien déroulée. Le thème de Noël sera à l'honneur dans les prochaines semaines à la bibliothèque. Notre bibliothèque prêtera des livres en anglais à l'école Norjoli de Mont-Joli. Il y a toujours des ateliers de lecture. Surveillez toutes les activités dans l'Info-Métis.

4.5 Comité d'embellissement

Rien de nouveau.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #19-12-161
COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de novembre 2019 pour un montant de 210 871.91 \$, adopte la liste des comptes à payer de novembre 2019 pour un montant de 18 322.54 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

5.2 Affecter un montant résiduel du règlement de recherche en eau de 3 130 \$.

RÉSOLUTION #19-12-162
AFFECTER UN MONTANT RÉSIDUEL DU RÈGLEMENT DE RECHERCHE EN EAU DE
3 130 \$

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer affecte en diminution des coûts du service de la dette 2020, le solde disponible de 3130 du règlement de recherche en eau, applicable au secteur d'alimentation en eau.

6. URBANISME

Rien

7. ADMINISTRATION

7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #19-138 - Prévisions budgétaires et imposition des taxes foncières, des taxes de services et les tarifs pour l'année financière 2020.

RÉSOLUTION #19-12-163

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #19-138 - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES, DES TAXES DE SERVICES ET LES TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

Avis de motion est donné par M. le Conseiller Raynald Banville afin qu'à une prochaine séance soit adopté le règlement #19-138 - Prévisions budgétaires et imposition des taxes foncières, des taxes de services et les tarifs pour l'année financière 2020. Le projet de règlement est déposé à cette séance.

7.2 Adoption du règlement #19-137 abaissant la vitesse à 55 km/h sur la route McLaren.

RÉSOLUTION #19-12-164

ADOPTION DU RÈGLEMENT #19-137 ABAISSANT LA VITESSE À 55 KM/H SUR LA ROUTE MCLAREN

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4o du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été préalablement donné par Mme la Conseillère Rita D. Turriff à la séance de ce conseil tenue le 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE copie du présent règlement était disponible au plus tard deux (2) jours avant la présente séance auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE copie du présent règlement était à la disposition du public dès le début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu unanimement :

Que le règlement numéro 19-137, soit adopté tel que soumis aux membres du Conseil.

7.3 Adoption du règlement # 19-139 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige.

RÉSOLUTION #19-12-165

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 19-139 AUTORISANT UN SURVEILLANT À CIRCULER À BORD D'UN VÉHICULE ROUTIER LORS D'UNE OPÉRATION DE DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN PUBLIC AVEC SOUFFLEUSE À NEIGE

CONSIDÉRANT QUE les articles 497 et 626 du Code de la sécurité routière (C 24.2) confèrent à une municipalité le pouvoir d'adopter un règlement autorisant, sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier devant une souffleuse à neige;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer souhaite se prévaloir de ces dispositions dans le cadre des opérations de déneigement avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg des chemins publics, situés dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins, tels qu'ils sont inscrits à l'Annexe A faisant partie intégrante du présent règlement;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir audit règlement des critères visant à assurer la sécurité des enfants, des résidents ainsi que des travailleurs dans le cadre de l'exécution des opérations de déneigement des chemins publics avec une souffleuse à neige;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par M. le Conseiller Simon Brochu lors de la séance tenue le 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE copie du présent Règlement était disponible au plus tard deux (2) jours avant la présente séance auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE copie du présent règlement était à la disposition du public dès le début de la présente séance;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Hamelin et résolu unanimement

Que le règlement numéro 19-139, soit adopté tel que soumis aux membres du Conseil.

8. TRAVAUX PUBLICS

Rien

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Entente entre la MRC de la Mitis et la Ville de Métis-sur-Mer – service de sauvetage nautique.

RÉSOLUTION #19-12-166

ENTENTE ENTRE LA MRC DE LA MITIS ET LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER – SERVICE DE SAUVETAGE NAUTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose des équipements afin de réaliser les interventions en sauvetage nautique, mais ne possède pas les ressources humaines afin d'offrir ce service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer possède l'expertise au niveau de l'intervention au niveau sauvetage nautique et désire continuer à réaliser ce service.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer désire avoir un entente avec la MRC de la Mitis afin de voir à l'organisation, l'opération et l'administration d'un service d'intervention en sauvetage nautique pour l'ensemble du territoire de la MRC de La Mitis et désigne Mme la mairesse ainsi que M. le Directeur général afin de signer ladite entente.

9.2 Entente pour achat d'équipements en commun.

RÉSOLUTION #19-12-167

ENTENTE POUR ACHAT D'ÉQUIPEMENTS EN COMMUN

CONSIDÉRANT QU' une autorisation est nécessaire pour conclure une entente avec les villes de Métis-sur-Mer et Mont-Joli, les municipalités de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Sainte-Flavie, Saint-Gabriel, Sainte-Jeanne d'Arc, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis et la MRC de La Mitis, pour faire des appels d'offres communs, pour l'achat de trois (3) génératrices et différents équipements pouvant servir lors de sinistres.

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turrieff et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Métis-sur-Mer une entente avec la Ville de Mont-Joli, les municipalités de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Sainte-Flavie, Saint-Gabriel, Sainte-Jeanne d'Arc, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis et la MRC de La Mitis, pour faire des appels d'offres communs, pour l'achat de trois (3) génératrices et différents équipements pouvant servir lors de sinistre.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Programme de soutien à des projets de garde estivale 2020.

RÉSOLUTION #19-12-168

PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE ESTIVALE 2020

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

ATTENDU QUE LA Ville de Métis-sur-Mer souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer,

- autorise la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale 2020;
- autorise M. Stéphane Marcheterre, Directeur général à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Ville de Métis-sur-Mer.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19h47 et s'est terminée à 20h15.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #19-12-169
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Conseillère Martine Bouchard propose que la présente séance soit levée à 20h15.

Carolle-Anne Dubé, Mairesse

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier